

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-032 Rev 00**

L'Organisme d'inspection :

**Société Algérienne de Gestion du Réseau de
Transport du Gaz
Direction Régionale Est**

Adresse : Z.I Palma - Boussouf - BP 68 - Constantine - Algérie

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ **Vérification de la Conformité règlementaire et
Métrologique des compteurs Gaz à Turbine**

Note : Un organisme de type C est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son Organisation mère, et/ou à d'autres parties.

SITES CONCERNES	-Siege Social : Z.I PALMA Boussouf BP 68 Constantine-Algérie -Tel : (213) 31 61 62 75 -Fax : (213) 31 61 62 83 -E-Mail : LaboratoireGRTG_DRE@GRTG.dz -Site Web : www.grtg.dz
------------------------	--

Date de prise d'effet : 08 Avril 2021

Date de fin de validité : 07 Avril 2024

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. METROLOGIE LEGALE				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.1 Vérification de la conformité réglementaire et métrologique des compteurs Gaz à Turbine	Par comparaison	Inspection de conformité	Banc de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - MO-01 (Mode opératoire de vérification des compteurs) -NF EN 1 2261 (Compteurs de gaz à turbines) - OIML R 137 1 & 2 (Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques. Partie 2 : Contrôles métrologiques et essais de performance) - Décret exécutif n°06-431 du 5 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 26 novembre 2006 fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien du réseau de transport de gaz.